

CERTIFICAT DE QUALITE

CERTIFICATION DE SERVICES DES ENTREPRISES DE TRAITEMENTS CURATIFS & PRÉVENTIFS DES BOIS EN ŒUVRE ET AUTRES MATÉRIAUX



Qualité de services, maîtrise
de l'impact environnemental
Les entreprises CTB-A+ s'engagent

SUD TRAITEMENT SARL
22 Rue Benoit Fourneyron
66000 PERPIGNAN

Titulaire N° 168

L'entreprise désignée ci-dessus est certifiée par FCBA et titulaire du droit d'usage de la Marque CTB-A+.

Par cette certification de service, l'Institut Technologique du bois et de l'Ameublement,

- établissement d'utilité publique,
- créé en vertu de la loi n° 48 1228 du 22 Juillet 1948 par arrêté du 15 Février 1952,
- organisme certificateur de services déclaré au Journal Officiel de la République Française en date du 9 Septembre 1995, conformément aux termes de la loi n° 94 442 du 3 Juin 1994 et du décret n° 95 354 du 30 Mars 1995,

reconnait la compétence professionnelle de cette entreprise et atteste la qualité des travaux qu'elle réalise en conformité avec le référentiel de la Marque pour les services suivants pour lesquels elle est certifiée.

| DOMAINES CERTIFIES | DATE DE LA CERTIFICATION |
|---|--------------------------|
| ♦ Traitements contre les capricornes, hespérophanes, lyctus et vrillettes | • 15 Décembre 1994 |
| ♦ Traitements contre les termites | • 15 Décembre 1994 |

Respect de critères environnementaux (cf au dos) : niveau 1

Le présent certificat est valable pour l'année 2016

Ce certificat atteste la qualité de service, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises en cours d'année, à l'examen des résultats de ce contrôle. La liste à jour des titulaires de la Marque CTB-A+ est disponible à FCBA, accessible sur Internet www.ctbaplus.fr

cofrac



ACCREDITATION
N° 5-0011
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Date :

01 janvier 2016

N° du certificat :

3740/2016

Pour l'Organisme Certificateur

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
Alain HOCQUET



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél. : +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Ce certificat comporte 2 pages

CERTIFICATION DE SERVICES CTB-A+

La certification de Service CTB-A+, délivrée par l'**Institut Technologique du Bois et de l'Ameublement**, a pour but d'attester que les entreprises titulaires de cette certification s'engagent sur les caractéristiques suivantes :

1. La déontologie commerciale

- Respect de la réglementation en vigueur
- Information sur les conditions générales d'exécution des traitements
- Remise au client d'un **diagnostic clair, et d'un devis détaillé**

2. La compétence du personnel

- **Formation et expérience** dans les activités couvertes par la certification
- **Respect de la réglementation** en vigueur (ex : être titulaire du certificat biocide...)

3. La qualité de l'intervention

- Respect, pour le(s) type(s) de traitement(s) certifié(s), des prescriptions techniques de la l'efficacité de la Marque CTB-A+ afin d'assurer **l'efficacité de la prestation**
- Utilisation de **produits certifiés CTB-P+** exception faite pour les produits fongicides maçonneries qui ne bénéficient d'aucune certification.

4. La qualité du service après-vente

- Assurance de la traçabilité de la prestation en conservant le dossier du client pendant la durée du **SAV**

5. Le respect d'exigences santé-environnement

- FCBA suit annuellement les entreprises certifiées CTB-A+ au travers d'audits techniques et administratif